

RECOMMANDATION 15

Pour encourager toutes les possibilités de résolution du conflit israélo-palestinien, le gouvernement du Canada devrait envisager aujourd'hui de jouer un rôle accru pour ce qui est de contribuer davantage :

- à la bonne gouvernance, au développement social et aux efforts dans le domaine de l'éducation, en collaboration avec des partenaires arabes pro-démocratiques de la région;
- au règlement des différends, au dialogue entre collectivités et aux mesures de renforcement de la confiance qui consolide la société civile;
- aux mesures d'établissement de la paix, notamment en facilitant, en parrainant et en dirigeant des efforts de paix dans la région, en plus de jouer un rôle plus actif dans le processus de négociations politiques prévu dans la « feuille de route. »

Le gouvernement souscrit sans réserve à la Déclaration de principes signée par Israël et l'OLP le 13 septembre 1993. Celle-ci devrait mener à un accord global fondé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU, y compris le droit qu'ont tous les pays de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et l'obligation pour Israël de se retirer des territoires occupés en 1967. Le gouvernement appuie vigoureusement en outre le Traité de paix israélo-égyptien du 26 mars 1979 ainsi que le Traité de paix jordano-israélien du 26 octobre 1994.

Le gouvernement souscrit à la Feuille de route du Quatuor pour la paix, axée sur les résultats, que les premiers ministres Sharon et Abbas ont promis d'appuyer au Sommet d'Aqaba en 2003.

Le gouvernement ne reconnaît pas le contrôle permanent d'Israël sur les territoires occupés en 1967 (le plateau du Golan, la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza) et dénonce toute mesure unilatérale destinée à déterminer d'avance le résultat de négociations, y compris l'établissement de colonies dans les territoires et les mesures unilatérales visant à annexer Jérusalem-Est et le plateau du Golan. Le gouvernement considère que ces mesures sont contraires au droit international et nuisibles au processus de paix.

Voici des exemples concrets de la politique canadienne à l'oeuvre :

- appui des efforts déployés par le Quatuor (États-Unis, Union européenne, Nations Unies et Russie) pour encourager l'application israélienne et palestinienne de la Feuille de route conformément aux engagements pris par les premiers ministres Sharon et Abbas au Sommet d'Aqaba;